



INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Les inscriptions scolaires s'effectuent du **3 FÉVRIER AU 15 MAI 2020** en complétant le présent document accompagné des photocopies des pièces justificatives demandées.

Les documents sont à retourner impérativement à la Mairie de Chartrettes, 37 Ter rue Georges Clemenceau, 77590 Chartrettes.

ENFANT

NOM : **Prénom :**

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : ____/____/____ Commune de naissance :

Nom du département de naissance :

France..... Autre pays

Adresse :

Code postal/Ville :

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Situation familiale :

- Marié(e) Divorcé(e)* Séparé(e) * Veuf (ve)
 Pacsé(e) Vie maritale Célibataire

En cas de séparation ou divorce des parents, préciser l'autorité parentale :

Conjointe au père à la mère autre

Résidence de l'enfant :

Garde alternée Chez le père chez la mère autre

Responsable légal 1

NOM.....

Prénom.....

Adresse

.....

Code Postal

VILLE

Téléphone du domicile

Téléphone portable

Email.....

Téléphone travail

Responsable légal 2

NOM.....

Prénom.....

Adresse

.....

Code Postal

VILLE

Téléphone du domicile.....

Téléphone portable

Email.....

Téléphone travail

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires ?

Oui lesquelles ?..... Non

Votre enfant a-t-il des allergies médicamenteuses ?

Oui, lesquelles ? Non

L'enfant souffre-t-il de troubles de la santé ?

Oui, lesquelles ? Non

En cas de troubles de la santé déclarés, un Protocole d'Accueil individualisé (PAI) a-t-il déjà été mis en place dans une structure de la petite enfance ou dans l'école de votre enfant ?

Oui Non

JUSTIFICATIFS À FOURNIR EN MAIRIE POUR TOUTE INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- **Un justificatif de l'autorité parentale** : copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) ou copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du jugement de tutelle.
- **Copie du jugement** de divorce fixant l'autorité parentale et la domiciliation de l'enfant ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ou toute décision de justice relative à la garde de l'enfant.
- **Un justificatif de domicile** : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture de fournisseur d'énergie, téléphone, compromis de vente).
- **Certificat de radiation** (en cas d'inscription en cours d'année et/ou si l'enfant a été déjà scolarisé dans une autre école).

ATTENTION

Le Maire inscrit administrativement l'enfant à l'école, cependant c'est la directrice d'école qui procède à l'admission et à l'affectation de l'enfant dans une classe correspondant à son niveau. De ce fait afin de finaliser l'inscription de votre enfant, merci de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école primaire, Mme Nathalie Lacroix, en appelant le 01 64 09 78 66 ou par mail : primairetilleuls@mairie-chartrettes.fr.

Mme Lacroix reçoit sur RDV à l'école les mardis de 8h30 à 16h00.

Lors du rendez-vous, veuillez-vous présenter avec :

- Le **certificat d'inscription** et la **fiche de renseignements** délivrés lors de l'inscription en mairie
- La photocopie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné ou apportez directement le livret de famille) ou une copie intégrale de l'acte de naissance
- La **copie de l'acte de jugement** attestant de la situation familiale et de la garde légale de l'enfant en cas de divorce ou de séparation
- Le **certificat de radiation** si l'enfant était scolarisé dans une autre école
- Le copie des **vaccinations** de l'enfant

Je soussigné (e) Madame, Monsieur.....certifie l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

A, le ____/____/____

Signature des responsables légaux

Le Maire

.....